

Changement dans la distribution de revenu pour la gamme des Fonds Desjardins
La distribution de revenu aura lieu le 23 septembre au lieu du 30 septembre 2022

Selon le prospectus simplifié, les distributions mensuelles et trimestrielles pour les Fonds Desjardins sont réalisées le dernier vendredi de chaque mois. Étant donné que le 30 septembre est une journée fériée (Journée nationale de la vérité et de la réconciliation), les distributions de revenu ont été devancées au 23 septembre afin d'assurer un bon fonctionnement opérationnel. Ce changement n'affecte pas le montant de la distribution pour le membre et client.

Ce changement s'applique aux parts de catégories T, R, S, P, qui sont conçues pour distribuer des distributions fixes et aux fonds dont leur politique de distribution prévoit des versements périodiques mensuels ou trimestriels (p.ex. revenus fixes, dividendes, fonds équilibrés).